

Indicateurs pour des parlements démocratiques, basés sur les cibles 16.6 et 16.7 des ODD

Un projet multipartite coordonné par l'Union interparlementaire (UIP), en étroite coopération avec la Westminster Foundation for Democracy (WFD), l'Association parlementaire du Commonwealth, la Commission européenne et INTER PARES, le National Democratic Institute (NDI), le PNUD, ONU Femmes et le Directorio Legislativo.

Structure des indicateurs

Cible 16.6 des ODD – Des parlements efficaces, responsables et transparents

Sous-cible 1 - Des parlements efficaces

- **Indicateur 1.1 – Autonomie des parlements**
 - Aspect 1.1.1 : Autonomie institutionnelle
 - Aspect 1.1.2 : Autonomie procédurale
 - Aspect 1.1.3 : Autonomie budgétaire
 - Aspect 1.1.4 : Autonomie administrative

- **Indicateur 1.2 – Parlementaires**
 - Aspect 1.2.1 : Statut des parlementaires
 - Aspect 1.2.2 : Inviolabilité et immunité
 - Aspect 1.2.3 : Incompatibilité de fonction
 - Aspect 1.2.4 : Accès aux ressources
 - Aspect 1.2.5 : Perfectionnement professionnel

- **Indicateur 1.3 – Procédures parlementaires**
 - Aspect 1.3.1 : Cadre institutionnel
 - Aspect 1.3.2 : Règlement
 - Aspect 1.3.3 : Procédures en période de crise
 - Aspect 1.3.4 : Calendrier/emploi du temps/planification
 - Aspect 1.3.5 : Convocation des sessions et établissement de l'ordre du jour
 - Aspect 1.3.6 : Quorum
 - Aspect 1.3.7 : Débats
 - Aspect 1.3.8 : Vote
 - Aspect 1.3.9 : Comptes rendus
 - Aspect 1.3.10 : Dissolution

- **Indicateur 1.4 – Organisation parlementaire**
 - Aspect 1.4.1 : Plénière
 - Aspect 1.4.2 : Présidence
 - Aspect 1.4.3 : Bureau/Présidium
 - Aspect 1.4.4 : Commissions
 - Aspect 1.4.5 : Groupes parlementaires
 - Aspect 1.4.6 : Groupes interpartis

- **Indicateur 1.5 – Capacité et indépendance administratives**
 - Aspect 1.5.1 : Administration du parlement et gestion des ressources humaines
 - Aspect 1.5.2 : Services d'analyse politique, de recherche et de bibliothèque
 - Aspect 1.5.3 : Infrastructures
 - Aspect 1.5.4 : Innovation et technologies numériques
 - Aspect 1.5.5 : Gestion de l'information

- **Indicateur 1.6 – Élaboration des lois**
 - Aspect 1.6.1 : Pouvoirs en matière d'élaboration des lois
 - Aspect 1.6.2 : Élaboration et modification de la Constitution
 - Aspect 1.6.3 : Procédure législative
 - Aspect 1.6.4 : Rédaction des textes de loi
 - Aspect 1.6.5 : Promulgation
 - Aspect 1.6.6 : Publication
 - Aspect 1.6.7 : Suivi de l'application des lois

- **Indicateur 1.7 – Contrôle**
 - Aspect 1.7.1 : Élection, vote de confiance, vote de défiance, vote de censure ou mise en accusation du chef de l'État ou du gouvernement et/ou des ministres.
 - Aspect 1.7.2 : Accès du parlement aux informations détenues par le gouvernement
 - Aspect 1.7.3 : Convocation de ministres et autres représentants du gouvernement en commission
 - Aspect 1.7.4 : Convocation de représentants du gouvernement devant le parlement (interpellation)
 - Aspect 1.7.5 : Questions
 - Aspect 1.7.6 : Auditions
 - Aspect 1.7.7 : Commissions d'enquête

- **Indicateur 1.8 – Budget**
 - Aspect 1.8.1 : Élaboration, examen, modification et approbation
 - Aspect 1.8.2 : Contrôle *a posteriori*
 - Aspect 1.8.3 : Commission des comptes publics
 - Aspect 1.8.4 : Appui spécialisé
 - Aspect 1.8.5 : Institution supérieure de contrôle

- **Indicateur 1.9 – Fonction de représentation**
 - Aspect 1.9.1 : Opposition
 - Aspect 1.9.2 : Relations avec les électeurs

- **Indicateur 1.10 – Relations du parlement**
 - Aspect 1.10.1 : Exécutif
 - Aspect 1.10.2 : Judiciaire
 - Aspect 1.10.3 : Autorités et parlements infranationaux et autorités et conseils locaux

- **Indicateur 1.11 – Politiques publiques spécifiques**
 - Aspect 1.11.1 : Les ODD et le Programme 2030
 - Aspect 1.11.2 : Droits de l'homme
 - Aspect 1.11.3 : Secteur de la sécurité
 - Aspect 1.11.4 : Politique de défense
 - Aspect 1.11.5 : Affaires étrangères
 - Aspect 1.11.6 : Diplomatie parlementaire et coopération interparlementaire

Sous-cible 2 - Des parlements responsables

- **Indicateur 2.1 – Déontologie parlementaire**
 - Aspect 2.1.1 : Lutte contre la corruption
 - Aspect 2.1.2 : Code de conduite
 - Aspect 2.1.3 : Conflits d'intérêts

Aspect 2.1.4 : Publication des recettes et dépenses du parlement

Aspect 2.1.5 : Lobbying

- **Indicateur 2.2 – Intégrité institutionnelle**

Aspect 2.2.1 : Dépenses parlementaires

Aspect 2.2.2 : Marchés publics

Aspect 2.2.3 : Accès à l'information

Aspect 2.2.4 : Communication sur les travaux du parlement

Aspect 2.2.5 : Recrutement et promotion du personnel

Aspect 2.2.6 : Professionnalisme de l'administration parlementaire

Sous-cible 3 - Des parlements transparents

- **Indicateur 3.1 – Transparence des processus parlementaires**

Aspect 3.1.1 : Transparence des travaux du parlement

Aspect 3.1.2 : Transparence du processus législatif

Aspect 3.1.3 : Transparence budgétaire

- **Indicateur 3.2 – Communication parlementaire**

Aspect 3.2.1 : Site web du parlement

Aspect 3.2.2 : Autres canaux d'information à destination du public

- **Indicateur 3.3 – Accès au parlement**

Aspect 3.3.1 : Ouverture des locaux et des manifestations du parlement aux citoyens

Aspect 3.3.2 : Normes d'accessibilité

Aspect 3.3.3 : Accès des médias au parlement

Cible 16.7 des ODD – Des parlements dynamiques, ouverts, participatifs et représentatifs

Sous-cible 4 - Des parlements dynamiques

- **Indicateur 4.1 – Prendre en compte les préoccupations du public**

Aspect 4.1.1 : Répondre aux préoccupations du public

Aspect 4.1.2 : Répondre aux nouveaux enjeux politiques

Aspect 4.1.3 : Apporter des réponses aux personnes individuellement, notamment aux électeurs

Sous-cible 5 - Des parlements ouverts

- **Indicateur 5.1 – Législation inclusive et contrôle**

Aspect 5.1.1 : Législation et politiques fondées sur les droits de l'homme

Aspect 5.1.2 : Analyses d'impact

Aspect 5.1.3 : Intégration de la dimension de genre

Aspect 5.1.4 : Budgétisation sensible au genre

Aspect 5.1.5 : Participation des jeunes

- **Indicateur 5.2 – Pratiques institutionnelles inclusives**

Aspect 5.2.1 : Diversité du personnel

Aspect 5.2.2 : Équilibre entre les sexes dans la composition du Secrétariat du parlement

Aspect 5.2.3 : Prestation de services multilingues

Aspect 5.2.4 : Environnement de travail

Sous-cible 6 - Des parlements participatifs

- **Indicateur 6.1 – Environnement parlementaire propice à la participation des citoyens**

Aspect 6.1.1 : Cadre réglementaire relatif à la participation des citoyens

Aspect 6.1.2 : Mécanismes et outils pour la participation des citoyens

- **Indicateur 6.2 – Participation aux processus parlementaires**

Aspect 6.2.1 : Initiatives législatives citoyennes

Aspect 6.2.2 : Participation aux travaux des organes parlementaires

Aspect 6.2.3 : Consultations publiques sur les projets et propositions de loi

Aspect 6.2.4 : Participation des citoyens au cycle budgétaire

Aspect 6.2.5 : Participation des citoyens aux activités de contrôle parlementaire

Aspect 6.2.6 : Consultation d'experts

- **Indicateur 6.3 – Autres formes de participation des citoyens**

Aspect 6.3.1 : Partenariats favorisant la participation – consultation des organisations de la société civile

Aspect 6.3.2 : Éducation civique

Sous-cible 7 - Des parlements représentatifs

- **Indicateur 7.1 – Intégrité des élections**

Aspect 7.1.1 : Droits de vote et droits électoraux

Aspect 7.1.2 : Droits et obligations concernant les candidatures, les partis et les campagnes électorales

Aspect 7.1.3 : Rôle des pouvoirs publics dans les élections

- **Indicateur 7.2 – Composition du parlement**

Aspect 7.2.1 : Représenter la pluralité des sensibilités politiques

Aspect 7.2.2 : Les femmes

Aspect 7.2.3 : Les jeunes

Aspect 7.2.4 : Autres groupes sous-représentés

- **Indicateur 7.3 – Composition des organes parlementaires**

Aspect 7.3.1 : Composition du Bureau du parlement

Aspect 7.3.2 : Composition des commissions

Aspect 7.3.3 : Équilibre entre les sexes et les âges dans la composition des organes parlementaires